

Commune d'ÉTAULES



ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'extension du cimetière de la
commune

Procès-verbal de synthèse des observations

Et mémoire en réponse

Enquête publique du 25 août au 9 septembre 2025
Arrêté d'ouverture d'enquête n°2025-07-27 du 24 juillet 2025,
de Monsieur le Maire d'Étaules

Commissaire enquêteur : Philippe KLETZEL
Suppléant : Pascal BIDAN

Destinataire :

Monsieur le maire de la commune d'ÉTAULES.

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement et de l'article 7 de l'arrêt d'ouverture d'enquête du 24 juillet 2025, le commissaire enquêteur communique par courriel, le 10 septembre 2025 à Monsieur le maire de la commune d'Étaules afin de l'informer de l'ensemble des observations déposées par le public, consignées dans le présent procès-verbal de synthèse.

Monsieur le Maire est invité à faire connaître ses réponses consignées dans le présent procès-verbal, dans la quinzaine qui suit sa notification. Ce document qui est à adresser en retour au commissaire enquêteur par courriel le **24 septembre 2025 au plus tard**, sera joint au rapport d'enquête.

Afin de faciliter et de simplifier sa démarche, il est proposé à monsieur le Maire de répondre directement à l'observation, sur ce même document, en caractères bleus.

1. PROCÉDURE ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique s'est déroulée sans incident ni entrave à la libre expression du public.

Pour rappel, pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête était consultable au format papier en mairie d'Étaules. Même en dehors des permanences du commissaire enquêteur, le public a eu toute latitude pour formuler ses remarques et ses propositions par courriel.

Aucune personne n'est venue à la rencontre du commissaire enquêteur lors des 4 permanences qu'il a tenues.

Au total, une seule observation a été enregistrée sur le registre.

Quant au déroulement de la procédure, le commissaire enquêteur s'est strictement conformé aux textes en vigueur et a agi dans le total respect des dispositions de l'arrêté de la commune d'ouverture d'enquête publique en date du 24 juillet 2025.

Compte-tenu des divers supports de diffusion de l'information utilisés en amont de cette procédure, (publicité dans 2 journaux, – apposition de l'avis d'enquête sur les panneaux d'affichage de la mairie d'Étaules– Publicité sur le site internet de la commune), la population concernée à quelque titre que ce soit, disposait de nombreux éléments concourant à lui faire connaitre l'existence de l'enquête publique et les objectifs qu'elle poursuivait.

En conséquence, le commissaire enquêteur est en mesure de certifier le bon déroulement de l'ensemble des opérations qui ont été conduites.

1. OBSERVATIONS DU PUBLIC

Observation sur le registre n° R1 de mesdames BAUDON Catherine et FOURNIGAULT

Anne-Marie et de monsieur BIHNER Grégoire en date du 27 août 2025.

Ils demandent que les deux pins centenaires soient conservés dans le cadre du projet d'extension du cimetière. Ils précisent que les risques concernant ces arbres n'ont pas été pris en compte. Ils déplorent aussi que le plan d'extension du cimetière dans le dossier ne prend pas en compte les arbres qu'il faut préserver. Ils s'interrogent aussi sur la non prise en compte de 2 chênes sur la zone par l'ONF.

Remarque du commissaire enquêteur : la parcelle est arborée par 3 pins maritimes centenaires, 4 chênes de 40 cm de diamètre et environ 8 bosquets de châtaigniers de tailles diverses. Le questionnement de ces personnes sont dû au fait que le plan présenté dans le projet n'est qu'une esquisse qui ne tient pas compte de la végétation actuelle. Suite à une conversation téléphonique entre monsieur le Maire et le commissaire enquêteur en date du 3 septembre 2025 à 15h10, ce dernier a été informé qu'en concertation avec le conseil municipal, la décision avait été prise qu'aucun arbre ne serait abattu. Il convient néanmoins qu'une réponse écrite soit apportée par monsieur le Maire de la commune d'Étaules.

Réponse de la collectivité

Les arbres présents sur ladite parcelle seront conservés. Aucune coupe supplémentaire n'est prévue dans les années à venir, si toutefois un arbre devait être abattu il le serait au vu d'un constat d'état sanitaire imposant la coupe de l'arbre.

<p><u>Remise du PV de synthèse des observations</u></p> <p>À ÉTAULES, le 10 septembre 2025.</p> <p>Philippe KLETZEL Commissaire enquêteur</p>	<p><u>Remise du mémoire en réponse</u></p> <p>À ÉTAULES, le 15.09.2025</p> <p>Monsieur le Maire d'Étaules</p> <p> </p> <p>V. Barrand -</p>
---	--